

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
du **29 octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, le conseil municipal de la commune de **OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

**NOMBRE :**

de conseillers en exercice : **19**  
de présents : **16**  
de votants : **19**

**Étaient présents :**

BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GRANDJEAN Guillaume, HAJRI Sabrina, LEVE Damien, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

**Étaient absents excusés :** /

**Étaient absents :** /

**Procurations** : Me BAYEUR Laurence donne procuration à Me HAJRI Sabrina  
Me GULINO Aline donne procuration à Me GAUTIER Marina  
M. LACOGNATA Alain donne procuration à M. MANGIN Sébastien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/10/2024.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 31/10/2024.

**N° 85/2024 : Acte de rétrocession de la voirie, des réseaux et des espaces communs du lotissement « Clos du Moulin » à Ogy**

VU le code général des Collectivités Territoriales ;

VU le Permis d'Aménager du lotissement « Clos du Moulin » N° PA 057 482 18 M0001 délivré le 24/08/2018 et Permis d'Aménager modificatif N° PA 057 482 18 M0001 M02 délivré le 16/09/2020 ;

VU la convention de transfert des équipements et espaces communs signée avec le promoteur NEXITY FONCIER CONSEIL SNC le 05/11/2020, suite à la délibération N°78/2020 prise par le conseil municipal le 27/10/2020 ;

VU la Déclaration Attestant de l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) émise par FONCIER CONSEIL SNC et reçue en mairie le 02/02/2024, déclarant l'achèvement de la totalité des travaux le 12/07/2023 ;

VU le compte-rendu de la réunion du 09/07/2024, signé par les 2 parties, concernant la validation des aménagements réalisés et la réalisation des travaux demandés par la commune ;

VU le procès-verbal de constat d'huissier sur l'état des aménagements du 31/07/2024 ;

VU l'exposé de Monsieur DIM Lucien, adjoint au Maire,  
Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **19 VOIX POUR**,

- **ACCEPTE** la rétrocession de la voirie, des réseaux et des « Clos du Moulin » à OGY ;
- **DECIDE** de classer la voirie du lotissement « Clos du Moulin » dans le domaine public communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou de son représentant à signer l'acte de rétrocession, sous réserve que le promoteur dépose en mairie de Ogy-Montoy-Flanville tous les documents concernant les réseaux.

Pour extrait conforme,  
Ogy-Montoy-Flanville, le 29 octobre 2024

Le Maire,  
Eric GULINO

